

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 9
Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/1982 :

Grands-Bois : Projet Globice Campus -
Réservation d'un foncier à l'attention de
l'Association Globice Réunion - Abrogation de
la DCM du 22/07/2021 affaire n°11/489

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION),
AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line),
TEVANE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE),
VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par
Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA) , POTIN
Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par
Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par
Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M.
DIJOUX Stéphane).

ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Affaire n°41/1982 : Grands-Bois : Projet Globice Campus - Réservation d'un foncier à l'attention de l'Association Globice Réunion - Abrogation de la DCM du 22/07/2021 affaire n°11/489.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

VU la délibération du 22/07/2021 affaire n°11/489 réceptionnée en Préfecture le 27/07/2021 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé de réserver au profit de l'Association Globice Réunion (Groupe Local d'Observation et d'Identification des Cétacés (Association loi 1901) dont la présidente est Mme Virginie BOUCAUD, la parcelle cadastrée ES n°508 de 2990 m² située Chemin Irénée Courtois (97410) et à autoriser l'association d'engager toutes les démarches nécessaires et préalables à la finalisation de son projet.

Le Maire expose à l'Assemblée que cette délibération de réservation d'un bien n'a pas été suivie de délibération de cession à cette Association

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'ABROGER** la Délibération du Conseil Municipal du 22/07/2021 affaire n°11/489 réceptionnée en Préfecture le 27/07/2021 susvisée.
- **DE L'AUTORISER** à signer toutes les pièces liées à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

